



Commune d'Airvault  
1 rue Constant Balquet  
79600 AIRVAULT

**PUBLICATION DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AIRVAULT**

**MOIS DE AVRIL 2026**



*Conformément aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire par  
délibération n° 2026-019 en date du 7 avril 2026*

A Airvault, le 30 avril 2026



Commune d'AIRVAULT  
1 rue Constant Balquet  
79600 AIRVAULT

## Décision du maire 2026-022

# DECISION DU MAIRE Valant décision de Convention d'occupation à titre précaire et gratuit de parcelle Au GAEC BAYON

### Monsieur le Maire d'AIRVAULT

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2026-019 du 7 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment son article 5, l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Vu la nécessité d'entretenir les parcelles communales cadastrées 041 ZK située « La Plaine du Vaux Roux » et 041 ZH située « Le Petit Genetais » à Borcq-Sur-Airvault »,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

De conventionner pour l'occupation titre précaire d'une parcelle de terrain suivant :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	NATURE	CONTENANCE (ca)
041 ZK	40	Plaine du Vaux Roux	Terre	8 939 ca
041 ZH	48	Le Petit Genetais	Terre	14 420 ca

A GAEC BAYON, 5 rue de la Mairie à BORCQ-SUR-AIRVAULT – AIRVAULT (Deux-Sèvres) ;

### Article 2

Cette occupation à titre précaire est consentie gratuitement à compter du 10 avril 2026. Elle est établie pour une année, et se renouvellera par reconduction express à expiration du terme et à durée identique.

### Article 3

La présente décision sera signée conformément à la délibération de délégation du conseil municipal d'Airvault. Elle fera l'objet d'une information au Conseil municipal conformément à l'article L.122.23 du C.G.C.T.

### Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au receveur municipal.

Fait à Airvault, le 10 avril 2026

AR-Préfecture

079-200085785-20260414-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET



Commune d'AIRVAULT  
1 rue Constant Balquet  
79600 AIRVAULT

## Décision du maire 2026-023

# DECISION DU MAIRE Valant décision de Mise à disposition D'équipements au Tiers lieu À AYUR & SENS

### Monsieur le Maire d'AIRVAULT

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2026-019 du 7 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment son article 5, l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Vu la demande de Mise à disposition d'équipements au Tiers lieu de l'entreprise AYUR & SENS Représentée par Mme Delphine CHARRIER

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

De mettre à disposition les équipements du tiers lieu à la AYUR & SENS, dont le siège social est 2 Les Jumeaux 79390 THENEZAY, représentée par Mme Delphine CHARRIER

### Article 2

Cette mise à disposition est consentie à **compter du 20 avril 2026 au 12 juillet 2026**. Son éventuel renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance fixée par le Conseil municipal.

Les différentes modalités sont définies par une convention signée entre le demandeur et la Commune.

### Article 3

La présente décision sera signée conformément à la délibération de délégation du conseil municipal d'Airvault. Elle fera l'objet d'une information au Conseil municipal conformément à l'article L.122.23 du C.G.C.T.

### Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au receveur municipal.

Fait à Airvault, le 10 avril 2026

AR-Préfecture

079-200085785-20260429-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-04-2026

Publication le : 29-04-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET